

OCTOBRE 2026

4 points à suivre pour sécuriser vos
aides et votre trésorerie

Aides CASI

Assurance récolte

PAC

BCAE 6 et 7



Gaïa Care
Consulting

Un conseil de proximité, au service de votre exploitation.

GLISSEZ →

1

Aides CASI

URGENT



Des dates limites courtes

Elles varient selon les départements, **parfois dès la mi-octobre**. Vérifiez la vôtre sans attendre.



Sécheresse, canicule, incendies

Aide de trésorerie et **dégrèvement de taxe foncière** sur les propriétés non bâties.



Démarches en ligne

Auprès de votre **préfecture** ou **DDT(M)** : nous pouvons préparer le dossier avec vous.

2 Assurance récolte MRC

Règlement au plus tard le 31 octobre



Régalez votre cotisation en totalité

La cotisation 2026 doit être réglée **intégralement au plus tard le 31 octobre**. Un paiement incomplet peut entraîner une réduction, voire une perte de l'aide.



Transmettez les documents demandés

Adressez à votre assureur votre **récapitulatif d'assolement** à jour et les **justificatifs des rendements** des années antérieures demandés. Respectez les délais pour éviter un retard ou une réduction de votre aide.



Anticipez un éventuel changement de contrat

Vous souhaitez changer d'assureur ou arrêter votre contrat pour 2027 ? Consultez **dès maintenant** les modalités et la **date limite de résiliation**.

Source : notice Telepac — Assurance récolte 2026.

3 Versements PAC

À partir du 16 octobre

Premier acompte prévu pour les dossiers instruits, selon les informations communiquées par la DDTM.



Contrôlez vos paiements sur Telepac

À réception, consultez les **montants versés**, aide par aide.



Vérifiez le nombre de DPB activés

Notamment en cas de **reprise**, de **cession** ou d'**attribution par la réserve** : les droits pris en compte doivent correspondre à votre situation et aux démarches effectuées.



Anticipez le solde dans votre trésorerie

Une avance plus élevée ne change pas le **montant total** de vos aides : ce qui est versé maintenant ne le sera plus au solde.

ASTUCE

L'acompte PAC peut vous aider à régler votre cotisation d'assurance récolte avant le 31 octobre.

4

BCAE 6 et 7

Couverture des sols, rotation et diversification



BCAE 6 · Couverture minimale des sols pendant les périodes sensibles

Hors zone vulnérable, les terres arables en interculture longue doivent être couvertes pendant **au moins six semaines consécutives entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre**, sur la période déclarée à la PAC.
En zone vulnérable, les obligations de couverture relèvent des **programmes d'actions nitrates**.



BCAE 7 · Rotation et diversification des cultures

Selon la situation de l'exploitation, cette obligation peut être respectée par la **rotation** ou par la **diversification** des cultures.
Dans l'option rotation, une **culture secondaire** peut être prise en compte sous conditions. Elle doit être implantée **au plus tard le 15 novembre 2026** et maintenue **au minimum jusqu'au 15 février 2027**, et être différente des cultures principales qui la précèdent et la suivent. Cette possibilité ne se limite pas au maïs.



Sécheresse : des adaptations locales à confirmer

Avant de modifier vos dates d'implantation ou de maintien, renseignez-vous auprès de votre **DDT(M)** sur les éventuelles dérogations et les démarches nécessaires.

Sources : fiches conditionnalité Telepac 2026 — BCAE 6 et BCAE 7 ; notice de déclaration RPG 2026.

PASSER À L'ACTION



Une question sur vos démarches ?

Échangeons sur votre besoin et voyons
comment Gaïa Care Consulting peut vous
accompagner.

Contactez-nous :

contact@gaiacare.fr



Gaïa Care
Consulting

Un conseil de proximité, au service de votre exploitation.